



séparation et concubinage

Par **edelweiss**, le **30/07/2011** à **15:19**

Bonjour,

Mon ami vient de rompre le 9 juillet après 6 ans de concubinage officiel . J'ai tout quitté pour le rejoindre en Polynésie: vente de mes meubles, location au loyer stable depuis 20 ans, et surtout j'ai pris une pré-retraite de 5 ans, ce qui l'ampute à vie de 350 €/mois. J'ai 63 ans. Nous sommes propriétaire d'un voilier acheté 305000€ et mis en vente actuellement 265000 €, lui à 65%,qu'il paye avec un emprunt lequel se termine en octobre soit 2500€/mois, moi à 35% que j'ai payé cash en sortant de l'argent placé.

J'ai accepté de vivre sur le bateau depuis sept 2006 afin qu'il n'ait pas une surcharge financière: loyer élevé + remboursement de prêt important. Maintenant il me propose de racheter ma part 90000 €. Je me sens lésée car pendant 5 ans il a thésaurisé alors que je perdais une partie de ma retraite. J'aimerais qu'il considère cela et lui ne veut pas rentrer en matière. Qu'ai-je comme marge de négociation ?

Merci de prendre en considération ma question?

Par **Domil**, le **30/07/2011** à **15:31**

Vous êtes deux étrangers qui possède un bien en indivision.

Il n'y a aucune communauté de vie au sens légal, vous ne pouvez arguer de vos choix personnels de vie (vous pouviez attendre d'avoir vos annuités avant de prendre votre retraite)

Vous avez profité d'un hébergement gratuit de votre coté. Vous avez 35%, il doit vous racheter votre part pour 35% de la valeur vénale.

Quant à la négociation, c'est par principe, libre